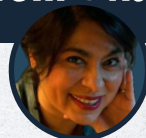


## les fondamentaux de la vie associative 16 septembre 2021



Gabriela Martin & Louise Vaisman

Cette formation souligne les liens forts entre associativité et démocratie, grâce aux principes juridiques consacrant la liberté d'association en France, en Europe et à l'international.

Les associations sont des espaces de développement du pouvoir d'agir, qui participent à part entière au dialogue civil. Si le fonctionnement démocratique n'est pas inhérent aux associations, n'étant pas imposé par le législateur, elles peuvent en être un lieu d'exercice via une intégration équitable de toutes les parties prenantes.

Les études de Lionel Prouteau<sup>1</sup> et de France Bénévolat<sup>2</sup> nous permettent d'analyser les formes et raisons de l'engagement bénévole aujourd'hui.

## PRINCIPAUX APPRENTISSAGES

La liberté d'association permet un exercice effectif de la citoyenneté. Ces deux études mettent en avant la volonté de « faire pour ou avec les autres » des bénévoles en France, plus importante que des motivations liées à leur développement personnel<sup>3</sup>.

Les associations doivent néanmoins s'adapter et répondre aux évolutions des formes d'engagement bénévole : la montée du bénévolat ponctuel, une légère baisse de l'engagement des plus de 50 ans, une hausse de celui occasionnel des jeunes, etc.

Le caractère démocratique du fonctionnement des associations ne leur est pas inhérent, la loi de 1901 ne les y oblige pas. Néanmoins, la démocratie est souvent un principe de gestion interne dont les pratiques sont variées<sup>4</sup>.

Par ailleurs les associations, en tant que microcosme sociétal, sont aussi des lieux de développement du pouvoir d'agir permettant l'exercice d'une citoyenneté active par le « faire ensemble ».

L'engagement associatif est un engagement politique, qui peut influencer les détenteurs du pouvoir politique. Au niveau européen, le Bureau international du travail (BIT) estime à 140 millions le nombre de bénévoles dans l'Union européenne<sup>5</sup>.

Et bien que le concept d'association soit difficile à définir à ce niveau, par la diversité des pratiques, les associations contribuent au projet européen<sup>6</sup> et participent ainsi à sa vigueur.

## CONSEILS CLÉS

- 🔍 Étudier les formes et les motivations de l'engagement bénévole pour aider les associations à s'adapter aux évolutions et aux attentes.
- 🔍 S'assurer que les associations permettent une forme d'exercice effectif de la démocratie, notamment avec le pouvoir d'agir.
- 🔍 Encourager le développement de réseaux associatifs, notamment pour qu'ils agissent sur les décisions au niveau européen.

<sup>1</sup> Lionel Prouteau, *Le bénévolat en France en 2017, état des lieux et tendances*, 2018.

<sup>2</sup> France Bénévolat & IFOP, *Baromètre sur l'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2019*, 2019.

<sup>3</sup> France Bénévolat & IFOP, *Ibid.*

<sup>4</sup> Gouvernance classique avec participation des parties prenantes aux organes décisionnels, participation large, sociocratie, etc.

<sup>5</sup> BIT, *Manuel sur la mesure du travail bénévole*, 2021.

<sup>6</sup> Elles y contribuent en participant à des consultations européennes et à des groupes d'experts, en donnant un avis consultatif sur tous les projets de dispositions législatives et réglementaires communes et en émettant des recommandations et propositions sur le développement d'expérimentations pertinentes.

## RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

① Lionel Prouteau, *Le bénévolat en France en 2017, état des lieux et tendances*, synthèse de l'exploitation de l'enquête Centre de recherche sur les associations - CSA, 2018.

② France Bénévolat & IFOP, *Baromètre sur l'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2019*, 2019.